



Statistique suisse des monuments

Description

La statistique fournit des données détaillées sur le patrimoine culturel non mobile en Suisse. Pour être la plus complète possible, la statistique recense différents aspects de la conservation des monuments, de l'archéologie et de la protection des sites construits.

Disponible depuis:

Première enquête en 2018 (données de 2016)

Variables considérées:

Conservation des monuments

- objets recensés au total
- dont objets protégés
- importance des objets (nationale, régionale, locale)
- type de propriété des objets (en mains privées ou en mains publiques)
- type d'objet (édifice sacré, édifice profane)
- dépenses des cantons et des communes pour la conservation des monuments

Archéologie

- sites recensés
- importance des sites (nationale, régionale/locale)
- régions archéologiques (nombre et surface)
- zones archéologiques protégées (nombre et surface)
- mesures archéologiques (prévues et imprévues)
- dépenses des cantons et des communes pour l'archéologie

Protection des sites construits

- sites construits recensés
- importance des sites construits (nationale, cantonale/régionale)
- zones de sites construits (type et surface)
- dépenses des cantons et des communes pour la protection des sites construits

Méthodologie

Les données sont recueillies dans le cadre d'un relevé exhaustif auprès des services cantonaux compétents. L'enquête est menée tous les cinq ans à l'aide d'un questionnaire en ligne détaillé.

Degré de régionalisation:
cantons

Périodicité:
tous les cinq ans

Période de référence:
à partir de 2016

Qualité des informations statistiques:

Les fournisseurs de données sont les spécialistes cantonaux compétents pour la conservation des monuments, l'archéologie, la protection des sites construits, l'aménagement du territoire et les finances dans les divers cantons. Le questionnaire de l'enquête a été élaboré en collaboration avec des associations professionnelles et des experts, testé dans le cadre d'une enquête pilote et optimisé pour garantir la comparabilité intercantonale. La qualité des données est garantie par d'importantes mesures d'assurance-qualité. Les données sont tout d'abord plausibilisées directement dans l'outil de saisie pendant le relevé, puis contrôlées de manière plus détaillée au cours d'une deuxième étape.

Révision:

-

Bases légales

Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)
Section Politique, culture et médias (POKU)
Alain Herzig
+41 58 467 25 65
poku@bfs.admin.ch
